Assemblée générale
ordinaire & extraordinaire

23 SEPTEMBRE 2025

EUROPLASMA

CHAPITRE 01

OUVERTURE

Jérôme GARNACHE-CREUILLOT
Président Directeur Général

Julien MORELLE
Secrétaire Général

EUROPLASMA

ORDRE DU JOUR

01 OUVERTURE

02 ACTIVITÉ DU GROUPE

03 RÉSULTATS FINANCIERS 2024

04 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

05 QUESTIONS - RÉPONSES

06 RENOUVELLEMENT DES MANDATS & NOMINATION

07 VOTE DES RÉSOLUTIONS

CHAPITRE 02

ACTIVITÉ DU GROUPE

Jérôme GARNACHE-CREUILLOT
Président Directeur Général

EUROPLASMA

Europlasma aujourd'hui

Acteur du développement durable et de la souveraineté stratégique

4
pôles d'activité

Industries
Fabrication de pièces forgées et fondues et de feuilles anodisées pour condensateurs

Déchets dangereux
Retrait et traitement des déchets amiantés, réemploi matière

Décarbonation
Production d'un combustible à partir de déchets non recyclables (CSR)

Solutions Plasma
Développement de procédés pour le traitement des déchets dangereux

740
collaborateurs

4
bureaux d'études & d'ingénierie

7
usines en exploitation

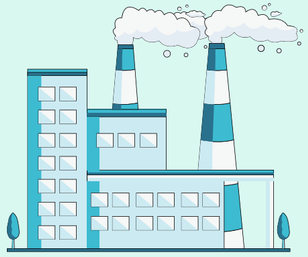

10
entités

Les forges de Tarbes
EUROPLASMA
inertam
FP INDUSTRIES
SATMA INDUSTRIES
VALDUNES INDUSTRIES
CHOPEX
LES FORGES DE GERZAT
FDB
Europlasma Environmental Technology

Faits marquants 2024

Acquisition de Valdunes Industries

Assurer la souveraineté industrielle

Reprise du dernier fabricant français de roues et d'essieux de trains en vue de :

- reconquérir le marché domestique et sécuriser les approvisionnements pour l'industrie ferroviaire française ;
- redéployer les activités liées aux composants mécaniques forgés (CMF) ;
- améliorer la compétitivité et la rentabilité de l'outil de production par l'intégration d'équipements de production d'énergie renouvelable ;
- diversifier l'activité sur des marchés porteurs comme la défense.

Acquisition de FP Industries

Renforcer l'expertise et l'offre de service

Reprise d'une société spécialisée dans la dépollution des PCB (des polluants organiques persistants), du plomb, des métaux lourds et acteur majeur du désamiantage.

Objectifs :

- renforcer l'expertise en matière de dépollution ;
- proposer une offre complète depuis le retrait des déchets amiantés jusqu'à leur traitement définitif par vitrification opéré par Inertam ;

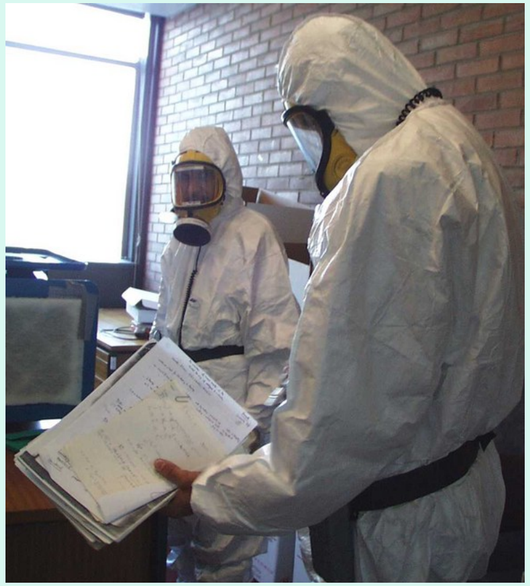

Succès commerciaux et réalisations en 2024

Réception de commandes pour la fourniture de 262 000 corps creux de moyen et gros calibres

Appel d'offre remporté pour le traitement de 4 500 tonnes d'amiante en provenance d'Italie

Augmentation du capacitaire sur le site de Tarbes et diversification des produits :

- 6 tours à commande numérique additionnels
- 1 molleteuse
- 1 grenailleuse

Sécurisation de nouvelles commandes de roues de train pour 4M€

Facteurs clés de succès

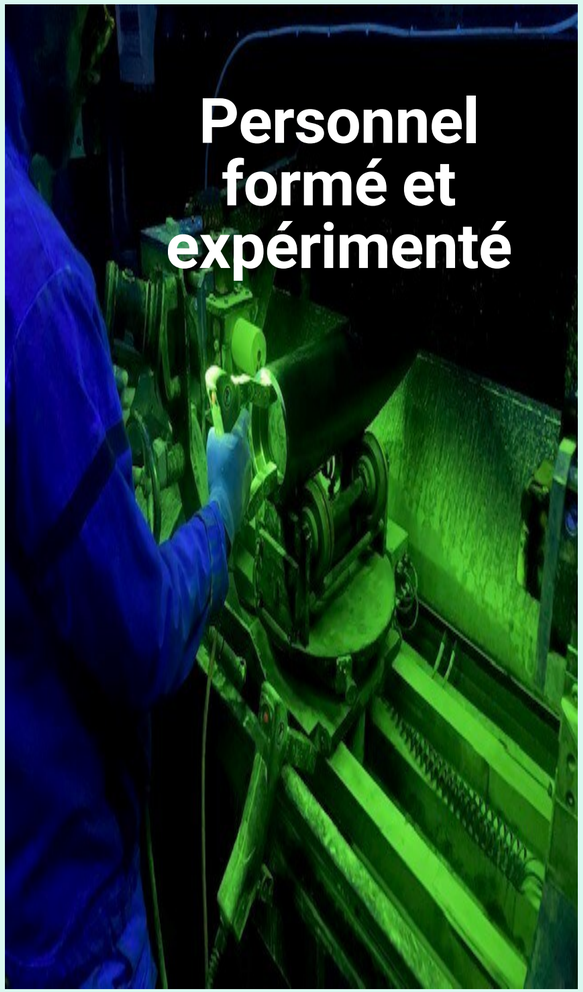

Priorités 2025-2026

- Poursuivre la montée en puissance de l’activité défense
- Réduire le besoin en trésorerie en mutualisant les coûts
- Intégrer Fonderie de Bretagne reprise en avril 2025

- Continuer les projets de décarbonation des sites de production
- Déceler des opportunités de croissance externe stratégiques pour le Groupe
- Rechercher des partenaires financiers et industriels stratégiques
- Booster le commerce grâce à la diversification des produits et des clients

CHAPITRE 03

résultats financiers 2024

Gilles OUIN
Directeur Financier

EUROPLASMA

Chiffres clés 2024

- Forte hausse du chiffre d'affaires en lien avec l'accroissement d'activité des Forges de Tarbes et l'intégration de Valdunes Industries
- Baisse significative du niveau d'endettement

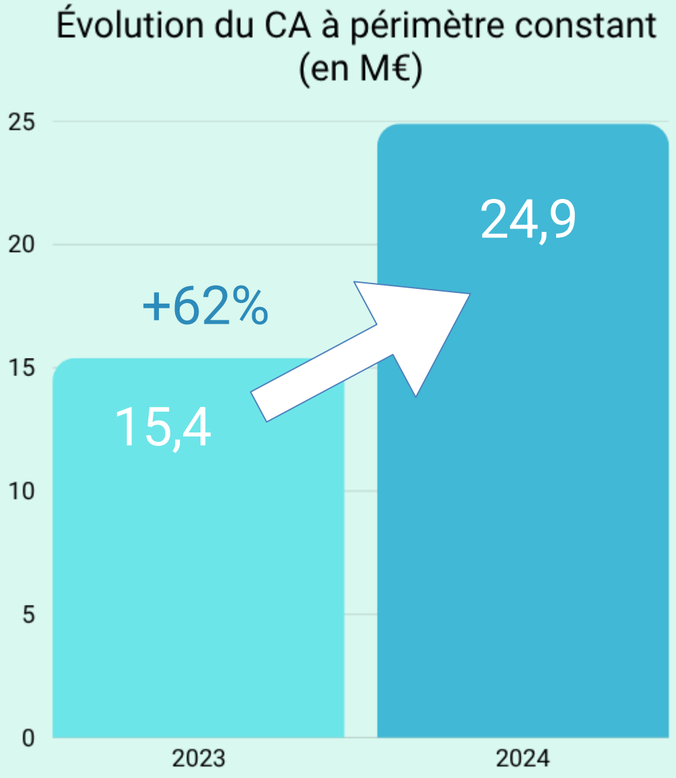

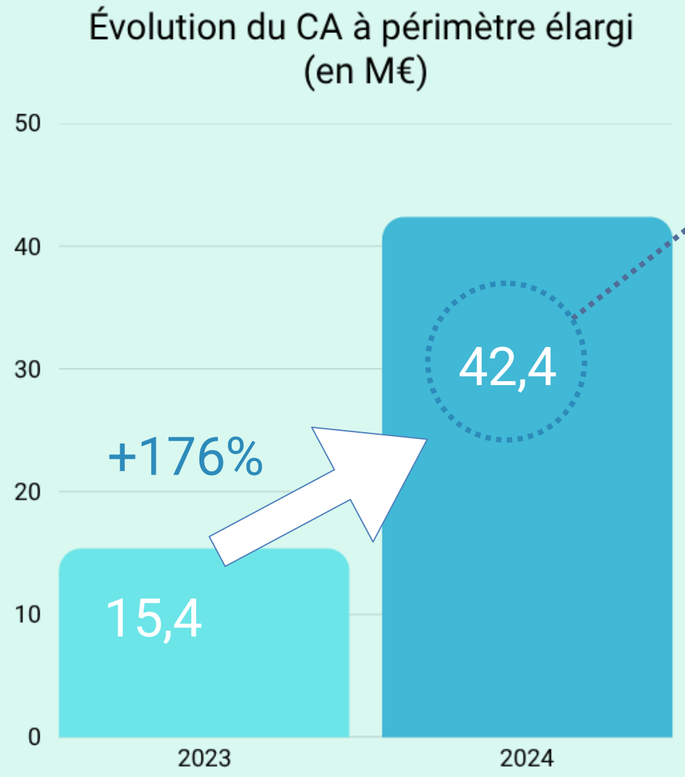

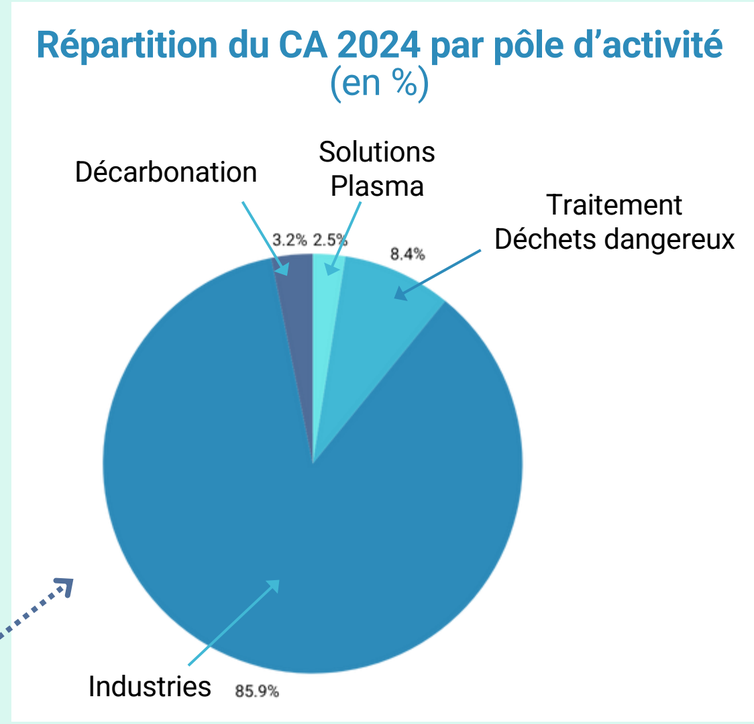

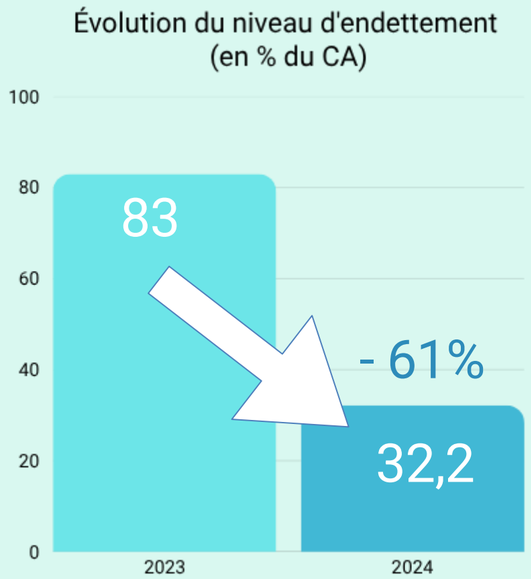

Compte de résultat / extrait

En k€ - données auditées	2023	**2024**	variation
Chiffre d'affaires	**15 406**	**42 451**	**+ 27 045**
EBITDA	- 12 990	- 13 533	- 543
Résultat opérationnel courant, y compris les dépréciations	- 19 667	- 26 292	- 6 625
Résultat opérationnel	**- 18 724**	**- 21 819**	**- 3 095**
Résultat financier	3 624	3 156	- 469
Impôts sur les bénéfices	355	2 754	+ 2 398
Résultat net des sociétés intégrées	- 14 745	- 15 909	- 1 165
Résultat net (part du Groupe)	**- 14 744**	**- 15 291**	**- 547**

5.4 à cause de VI et 0.6 sur FDT.

Bilan actif / extrait

En k€ données auditées	31/12/2023	**31/12/2024**	variation
Actifs non courant	**30 654**	**24 247**	**- 6 408**
dont immobilisations corporelles	24 185	19 529	- 4 656
Actifs courants	**14 609**	**38 656**	**+ 24 047**
dont stock et en-cours	7 867	17 841	+9 974
dont clients et comptes rattachés	2471	8 699	+6 228
dont trésorerie et équivalents	1 157	1 744	+587
Actifs	**45 263**	**62 902**	**+17 639**

Bilan passif / extrait

En k€ données auditées	31/12/2023	**31/12/2024**	variation
Capitaux propres	**- 4 754**	**- 11 146**	**- 6 393**
Passifs non courants	**18 938**	**23 751**	**+4 813**
dont dettes financières	6 218	10 178	+3 959
Passifs courants	**31 079**	**50 298**	**+19 219**
dont autres dettes opérationnelles	9 017	20 870	+11853
dont dettes financières	6 513	3 491	- 3 022
Passif	**45 263**	**62 902**	**+17 639**

Évolution de 2 ratios sur 4 ans

- Ratio CA / ETP = **+103%**
- Ratio emprunt obligataire/ETP = **- 192%**

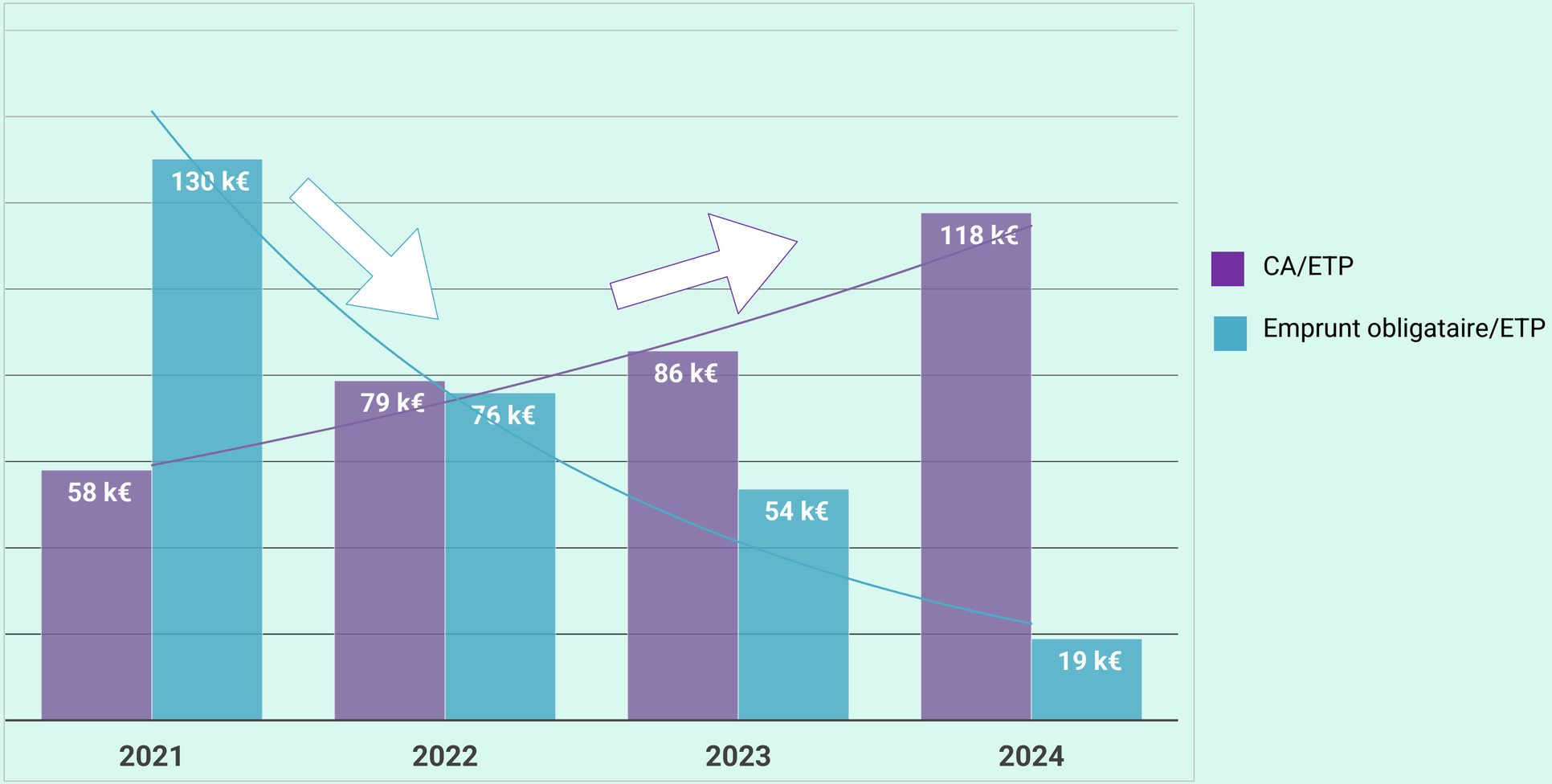

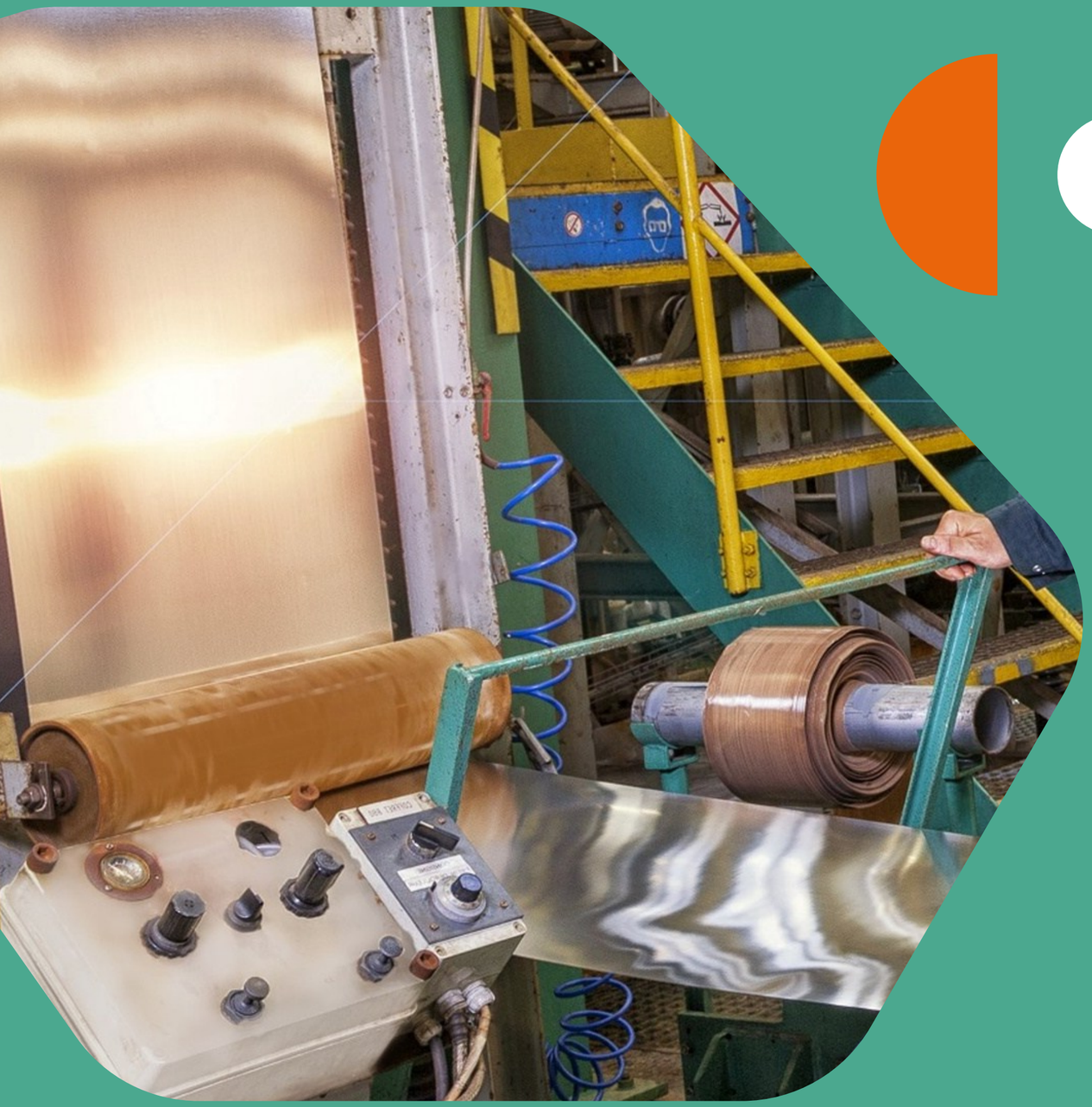

CHAPITRE 04

rapports des commissaires aux comptes

Cabinets
Deixis & PwC Audit

EUROPLASMA

CHAPITRE 05

questions réponses

EUROPLASMA

CHAPITRE 06

renouvellement des mandats & nomination

EUROPLASMA

Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration

Mandat de **Monsieur Jérôme GARNACHE-CREUILLOT** en qualité d'Administrateur ;

- Renouvellement pour 6 ans, jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes 2030

=> Membre du comité de la stratégie & des investissements

Mandat de **Monsieur Laurent COLLET-BILLON** en qualité d'Administrateur ;

- Renouvellement pour 6 ans, jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes 2030

=> Membre du comité d'audit
=> Membre du comité de la stratégie & des investissements
=> Membre du comité des nominations & rémunérations

Nomination de PKF Arsilon aux fonctions de Commissaire aux comptes

Objectif : Remplacement de la société PwC dont le mandat est arrivé à expiration

Durée : 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2030

Présentation du cabinet PKF Arsilon en page suivante

PKF Arsilon

Représentant français du réseau PKF International

+930 personnes & **+70** associés

9ème cabinet français en CAC & Audit
Top 15 des cabinets de conseil et d'expertise comptable

30 bureaux dans toute la France

103 millions € de CA

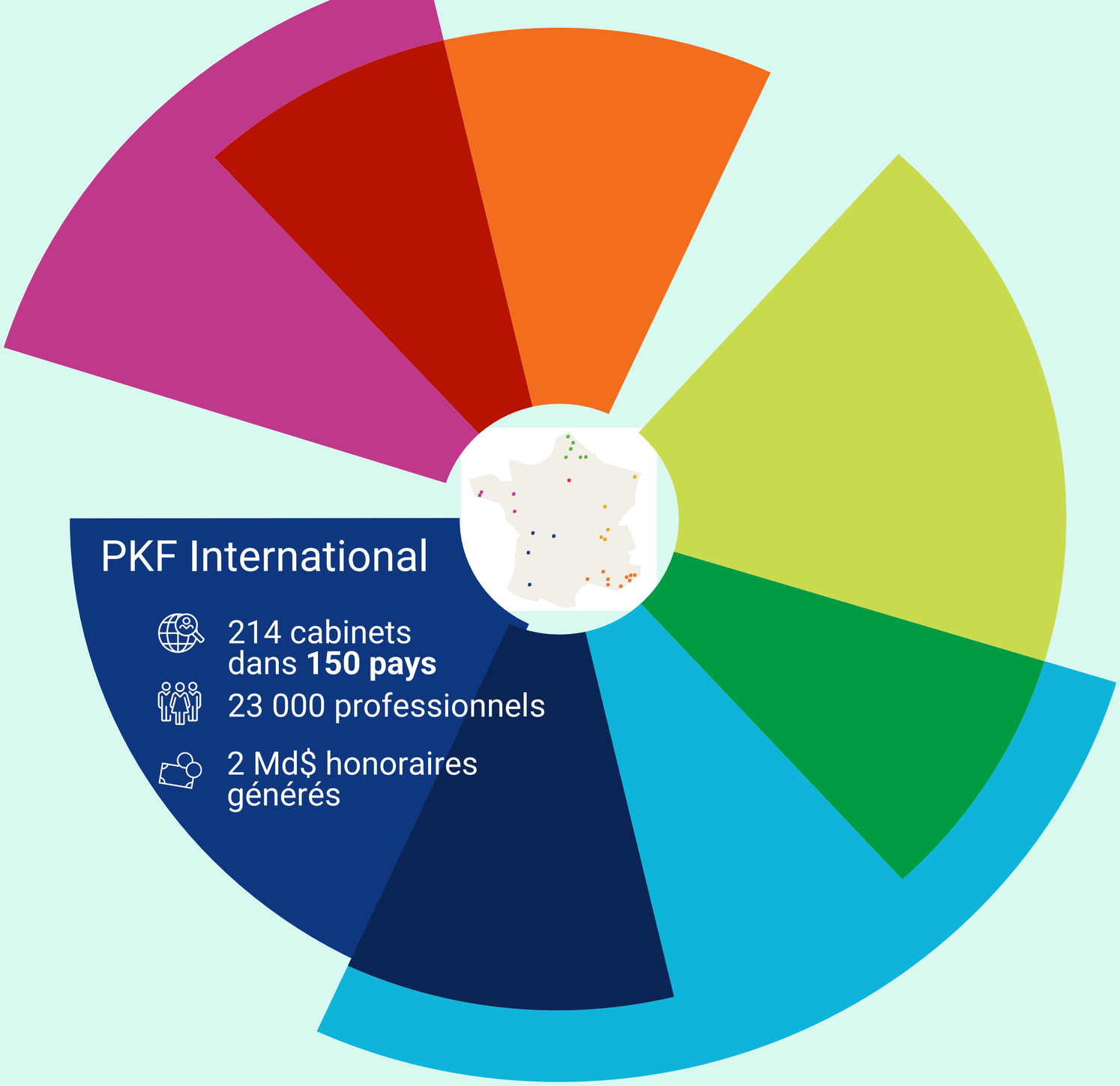

CHAPITRE 07
vote des résolutions

Julien MORELLE
Secrétaire Général

EUROPLASMA

Résolutions

Partie ordinaire

RÉSOLUTION 1
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Perte de 146 317 749,83 euros

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

RÉSOLUTION 2
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Résultat net (part du Groupe) de (15.290.663,78) euros

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

RÉSOLUTION 3
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Résultat de l'exercice : ..... (146.317.749,83) euros
- Report à nouveau antérieur : ..... 0 euro
- Réserves indisponibles (pertes futures): ..... 1.304.799.745,7294 euros
- Affectation au poste Réserves indisponibles (pertes futures) : ..... (146.317.749,83) euros
- Affectation au poste Report à nouveau : ..... 0 euro
- Report à nouveau après affectation : ..... 0 euro
- Réserves indisponibles (pertes futures) après affectation: ..... 1.158.481.955,8994 euros

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

Résolutions

Partie ordinaire

RÉSOLUTION 4
Renouvellement du mandat de Monsieur Jérôme GARNACHE-CREUILLOT en qualité d'Administrateur

- Renouvellement pour 6 ans, jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

RÉSOLUTION 5
Renouvellement du mandat de Monsieur Laurent COLLET-BILLON en qualité d'Administrateur

- Renouvellement pour 6 ans, jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

RÉSOLUTION 6
Désignation de la societe pkf arsilon commissariat aux comptes en qualité de co-comissaire aux comptes titulaire

- Désignation pour 6 ans, jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

Résolutions

Partie ordinaire

RÉSOLUTION 7
Approbation des conventions réglementées
Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions ainsi que les conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie en 2024, à savoir le contrat d'émission d'OCEANE conclu le 23/03/23 pour un montant nominal maximum de 15 millions d'euros.

2 Conventions réglementées ont été conclues au cours de l'exercice 2024 :

- Contrat d'émission d'OCABSA conclu le 23/04/24 entre EP et EPF pour un montant nominal maximum de 30 millions d'euros ;
- Convention d'assistance entre Europlasma et Valdunes Industries pour le maintien de l'activité de la société qui a fait face à des besoins dans les domaines administratif, comptable, financier, commercial, juridique et informatique, à la suite du rachat des actifs de MG-Valdunes. Cette convention est entrée dans le champ d'application des conventions réglementées par l'effet de l'ouverture du capital de Valdunes Industries à Bizzell EU.

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

Résolutions

Partie extraordinaire

- **RÉSOLUTION 8**
  Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.
  Plafond : Le prix d'achat ne peut dépasser dix euros par action (sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital).
  Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 100 millions d'euros.
  Durée : 18 mois
  Le Conseil d'administration soutient cette résolution

- **RÉSOLUTION 9**
  Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions.
  Plafond : ne pourra pas être inférieur à 0,0001 euro.
  Durée : 12 mois
  Le Conseil d'administration soutient cette résolution

Résolutions

Partie extraordinaire

RÉSOLUTION 10

Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à un regroupement des actions de la société par échange de titres.

Plafond : La parité est fixée au maximum à 10.000.

Durée : 12 mois

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

RÉSOLUTION 11

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégorie de bénéficiaires.

Plafond : 300 millions d'euros étant le maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées.

Durée : 18 mois

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

Résolutions

Partie extraordinaire

RÉSOLUTION 12
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions acquises par la société dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

Plafond : fixer le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation à 10 % des actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, par périodes de 24 mois.

Durée : 18 mois

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

RÉSOLUTION 13
Modification statutaire

Objectif : Autorisation des administrateurs à l'effet de prendre les décisions du Conseil par voie de consultation écrite, y compris par voie électronique. La nouvelle clause statutaire prévoit également un droit d'opposition, par tout membre du conseil, au recours à la consultation écrite.

Le Conseil d'administration soutient cette résolution

Résolutions

Partie ordinaire

RÉSOLUTION 14
Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Objectif : donner tous pouvoirs au porteur d’un exemplaire, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Le Conseil d’administration soutient cette résolution

Fin de l’assemblée générale

Merci pour votre attention !

EUROPLASMA

Crédits photos : Canva, Groupe Europlasma et ses filiales